

REGION BRETAGNE

n° 19_DIRAM_SERSOC_01

CONSEIL REGIONAL

10 octobre 2019

DELIBERATION

Le plan breton de mobilisation pour les jeunesses

Point d'étape

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 10 octobre 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 20h30), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h puis à partir de 20h20), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 21h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 17h50), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 17h50), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 18h30), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 17h15), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h10), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 20h15), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h30), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 20h40), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 16h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Richard FERRAND jusqu'à 17h50 puis à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 18h à 20h20), Monsieur Stéphane DE

SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 21h), Madame Nicole LE PEIH à partir de 17h50), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 19h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 17h50 puis à Madame TISON à partir de 21h), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 20h15), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 18h30), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR jusqu'à 17h15 puis à Monsieur Olivier LE BRAS), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h15), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 20h15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES à partir de 18h30), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 19h), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Madame Renée THOMAIDIS à partir de 20h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 28 septembre 2019 ;

Vu l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional lors de sa réunion du 30 septembre 2019 ;

Vu l'avis de l'ensemble des commissions du Conseil régional, réunies les 2, 3, 4 et 7 octobre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

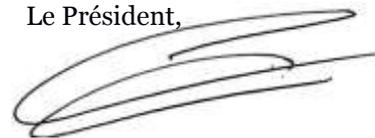
DECIDE

(Les groupes Rassemblement National, Droite, Centre et Régionalistes, Madame BLEIN et Monsieur IRAGNE votent contre)

DE PRENDRE ACTE des travaux menés ;

D'APPROUVER les chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses et les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement, tels que présentés en annexe.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction de l'aménagement et de l'égalité

Session du Conseil régional - Octobre 2019

Le plan breton de mobilisation pour les jeunes Point d'étape

Depuis bientôt dix ans, la Région s'est dotée d'une politique jeunesse transversale à toutes ses autres politiques et compétences afin de répondre de manière la plus adaptée aux problématiques des jeunes de 15 à 29 ans. Cette politique s'est, d'abord, formalisée dans une charte d'engagement pour les jeunes qui comprenait 60 mesures touchant les politiques du Conseil régional et par des échanges partenariaux avec les Départements et les agglomérations également mobilisé·e·s sur cet objectif via un « B16 jeunesse ».

En 2016, nous avons souhaité poursuivre cette ambition tout en renouvelant les modalités de sa mise en œuvre. La mobilisation des politiques régionales est toujours aussi forte et sa restitution se fait de manière plus intégrée, annuellement, dans le rapport d'activité par programme.

Avec la loi égalité et citoyenneté, votée en 2017, qui confie un nouveau rôle aux Régions et prévoit également la mise en place d'un processus de « dialogue structuré » sur le territoire régional, la Région a été conduite à assumer de nouvelles responsabilités et à s'engager fortement dans une dynamique régionale mobilisant tous les acteurs de la jeunesse et visant à répondre au mieux aux attentes exprimées par les jeunes par une plus grande coordination et mobilisation de tous les acteurs jeunesse, qu'ils soient publics ou privés.

Elle a ainsi initié une démarche visant à construire, avec les jeunes, un plan de mobilisation où tous les acteurs concernés auront un rôle à jouer, en s'engageant. Cette démarche collective, engagée en 2018 avec l'installation d'une conférence jeunesse réunissant des collectivités, les services de l'Etat, des têtes de réseaux d'acteurs travaillant pour la jeunesse, des jeunes, s'est traduite par une mise en dynamique de toute la Bretagne pour répondre aux aspirations de court, moyen et parfois plus long terme des jeunes de 13 à 29 ans. 13 ans, et non plus 15 car chacun·e s'est accordée sur le fait que le parcours des jeunes commençait réellement au collège. Notre ambition est donc de construire ces réponses avec toutes et tous en Bretagne et SURTOUT avec les jeunes.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Breizh Cop qui s'appuie sur les engagements de chacun·e à agir pour construire la Bretagne de demain.

Par la méthode utilisée, la Bretagne a su faire « à la bretonne », se distinguant d'autres régions. Cette singularité liée à la méthode de construction du plan de mobilisation pour les jeunes a légitimé que la jeunesse soit inscrite comme un élément du contrat d'action publique pour la Bretagne, afin de mieux organiser l'action de l'Etat et du Conseil régional vers les jeunes.

Le travail mené depuis deux ans a permis de poser un diagnostic partagé sur les nouvelles préoccupations mais aussi les rêves des jeunes, sur les actions menées par chacun·e, d'échanger sur les chantiers à conduire collectivement pour s'adapter toujours mieux aux problématiques rencontrées. Ce rapport vise à restituer une synthèse de ce travail. Il a également pour vocation à partager et valider les grands chantiers que la Conférence jeunesse a identifiés et sur la base desquels la Région elle-même aura à faire évoluer ses politiques et dispositifs ; prenant toute sa part dans la mise en œuvre du Plan.

D'ores et déjà, en cohérence avec les chantiers du Plan de mobilisation, je vous propose que dans les prochains mois, la Région puisse prioritairement œuvrer, sur ses domaines d'interventions, afin de répondre aux préoccupations des jeunes autour de quatre ambitions :

- les mobilités ;
- la santé/environnement ;
- l'information ;
- les droits culturels.

Je vous demande de bien vouloir :

- prendre acte des travaux menés ;
- valider les chantiers prioritaires du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses ;
- valider les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement.

Sommaire

Pourquoi un plan de mobilisation breton pour les jeunesses ?	5
I. Un nouveau cadre posé par la loi égalité citoyenneté	5
1. Le niveau régional, un niveau pertinent pour animer un « dialogue structuré »	5
2. La Région, un acteur pivot	5
II. Une volonté de la Région d’articuler les démarches et de jouer pleinement son rôle	6
III. Une ambition bretonne : travailler collectivement pour répondre aux envies et problématiques des jeunes	6
IV. Une démarche ancrée dans les territoires	8
V. Un esprit très « Breizh Cop » : l’engagement et la contribution de tou-te-s	8
VI. Un nouveau rôle pour la Région dans les prochains mois ?	9
Etat des lieux des jeunesses bretonnes	10
I. Les jeunes majoritairement dans les pôles urbains et des disparités territoriales d’accès aux droits et aux services	10
II. Les jeunes soucieuses et soucieux pour leur avenir	11
1. <i>Devenir indépendant·e</i>	11
A. Le territoire de vie comme un déterminant de l’orientation professionnelle ?	11
B. Les inégalités territoriales de l’emploi : des territoires ruraux et les pôles urbains face au chômage des jeunes	12
2. <i>Devenir autonome</i>	13
A. Décohabiter : un passage à l’âge adulte	13
B. La mobilité : une clé pour l’autonomie	13
C. Le bien-être : un facteur d’épanouissement personnel	13
3. <i>S’émanciper</i>	14
A. Grâce à la culture	14
B. Par le voyage pour aller à la rencontre des autres	14
III. ... Et pour le monde qui les entoure	14
1. <i>La démocratie et le système politique</i>	14
2. <i>La place dans la société, la vie avec les autres</i>	15
Les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation	17
I. CHANTIERS PRIORITAIRES : actions	17
1. <i>Faciliter l’entrée des jeunes dans le monde professionnel</i>	17
2. <i>Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunesses bretonnes</i>	17
3. <i>Permettre aux jeunes de trouver l’information dont ils et elles ont besoin</i>	17

4.	<i>Permettre à tout·e·s les jeunes d’être en bonne santé</i>	18
5.	<i>Garantir l’accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes</i>	18
6.	<i>Garantir l’accès à la mobilité, sous toutes ses formes</i>	18
7.	<i>Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes</i>	19
8.	<i>Permettre aux jeunes de s’engager</i>	19
9.	<i>Faciliter la diffusion de l’information sur la mobilité internationale</i>	20
10.	<i>Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes</i>	20
11.	<i>Garantir l’égalité femmes-hommes</i>	20
12.	<i>Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l’accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville</i>	21
II.	CHANTIERS PRIORITAIRES : outils	21
13.	<i>Garantir un dialogue jeune, élu·e·s dans l’action publique qui les concerne</i>	21
14.	<i>Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse</i>	21
15.	<i>Garantir l’accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne</i>	22
16.	<i>Mieux connaître les jeunes</i>	22
	Le Conseil régional mobilisé sur ses propres politiques et compétences	23
I.	10 ans d’engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse	23
1.	<i>Améliorer les conditions de vie des jeunes</i>	23
2.	<i>Soutenir les aspirations des jeunes dans leurs parcours de formation</i>	23
3.	<i>Agir et accompagner les jeunes vers l’emploi</i>	24
4.	<i>Encourager l’engagement de tou·te·s dans la Cité</i>	24
II.	Un engagement qui demeure ancré dans ses politiques	24
	Annexe : Composition de la Conférence Jeunesse Bretonne	26

Pourquoi un plan de mobilisation breton pour les jeunes ?

I. Un nouveau cadre posé par la loi égalité citoyenneté

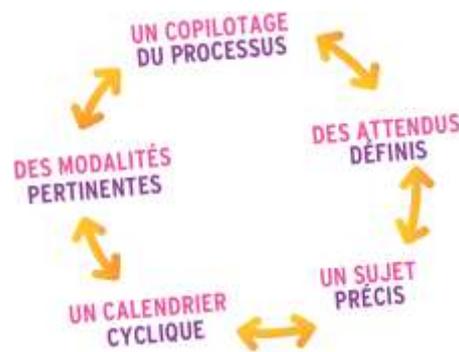
La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a fait évoluer le paysage de l'organisation des politiques de jeunesse en consacrant, à double titre, la région comme territoire pertinent pour élaborer, coordonner et animer les politiques jeunesse ; mais également la Région comme collectivité pertinente en matière de politique jeunesse.

1. Le niveau régional, un niveau pertinent pour animer un « dialogue structuré »

En 2009, les institutions européennes ont adopté une nouvelle stratégie pour la Jeunesse qui prévoit de « Structurer le dialogue avec la jeunesse » en suivant des cycles thématiques précis. En 2018, la nouvelle stratégie européenne de la jeunesse 2019-2027 réaffirme le dialogue structuré comme outil de la politique jeunesse de l'Union européenne.

Le dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyen-ne-s et la société civile dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de celles-ci.

Le dialogue structuré est fondé sur la notion de processus de participation. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux.



L'article 54 de la loi égalité et citoyenneté reprend ce concept en prévoyant que « *les politiques publiques en faveur de la jeunesse menée par l'Etat, les Régions, les Départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur **l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat*** ».

2. La Région, un acteur pivot

La loi égalité et citoyenneté a également confié aux régions de nouvelles responsabilités en matière de politiques jeunesse.

Elle a tout d'abord prévu que « *la **Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse*** ». Ce rôle de chef de file est précisé dans la loi NOTRe votée deux ans plus tôt et s'articule fortement avec les attributions des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) qui sont donc chargées d'approuver une convention territoriale d'exercice concerté des compétences clarifiant la répartition des responsabilités entre les collectivités. En cela, le nouveau rôle de chef de file de la Région la conduit à animer le dialogue et la bonne articulation entre les actions des collectivités en matière de jeunesse.

Par ailleurs, ce même article de la loi égalité citoyenneté prévoit que « *La Région **coordonne** également, de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation et sous réserve des missions de l'Etat, les initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des personnes morales, dont une ou plusieurs structures **d'information des jeunes** sont labellisées par l'Etat dans les conditions et selon les modalités prévues par décret. Ces structures visent à garantir à tous les jeunes l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne* ». Depuis cette loi, d'autres éléments, tels que le transfert de la compétence d'information sur les métiers des délégations régionales de l'ONISEP aux Régions, sont venus conforter le rôle central des Régions en direction des jeunes et plus particulièrement en matière d'information jeunesse.

II. Une volonté de la Région d'articuler les démarches et de jouer pleinement son rôle

Le chef de filât confié aux Régions et le dialogue structuré territorial étant par nature fortement imbriqués, la Région Bretagne a souhaité prendre toute sa part dans la démarche de dialogue structuré. Plutôt que de voir se conduire des démarches et pilotages parallèles en Bretagne, la Région a ainsi proposé à l'Etat (via la Direction régionale jeunesse, cohésion sociale et sport), aux collectivités (au premier rang desquelles celles siégeant à la CTAP) et aux acteurs jeunesse (via le CRAJEP – Comité régional des acteurs jeunesse et d'éducation populaire) de mener une seule et même démarche, collective, d'élaboration d'un plan breton de mobilisation pour les jeunes, dans l'esprit du dialogue structuré.

Ainsi, la Région intervient donc à trois niveaux dans l'animation du dialogue structuré :

- elle co-anime avec l'Etat en région cette ambition globale, « à la bretonne », d'avoir une approche plus large que ses seules politiques, dans les acteurs qu'elle associe (collectivités, services de l'Etat mais aussi jeunes et acteurs associatifs) pour travailler à un **plan de mobilisation** pour les jeunes, traduction bretonne du « dialogue structuré Jeunesse ». Ce plan devra pouvoir aboutir à une mobilisation très large de tous les acteurs qui pourront réorienter leurs politiques et dispositifs, les adapter, en créer. L'engagement de tous les acteurs (y compris associatifs) sera important (dans l'esprit de la Breizh Cop) ;
- le portage de la question de la jeunesse au sein de la CTAP, de par le rôle de **chef de file** de la Région. Dans ce cadre, l'objectif de la Région est de jouer un rôle « de chef d'orchestre » pour accompagner la mobilisation des collectivités et des EPCI sur les questions de jeunesse et pour veiller à la cohérence des actions ;
- la **propre orientation politique du Conseil régional** qui se traduit par une animation de la politique jeunesse au sein des différentes politiques et compétences du Conseil régional, avec la mobilisation du Conseil régional des jeunes.

III. Une ambition bretonne : travailler collectivement pour répondre aux envies et problématiques des jeunes

Dans son rôle de chef de file des politiques jeunesse des collectivités, la Région se devait de travailler avec les collectivités membres de la CTAP. Pour construire le Plan breton de mobilisation pour les jeunes, elle a souhaité élargir le cercle de ces acteurs, à tous les EPCI, aux services de l'Etat, à l'association des îles du Ponant, aux Conseils de développement, aux structures fédérant les acteurs travaillant en faveur des jeunes et en y associant directement des jeunes eux-mêmes.

C'est ainsi, qu'une « Conférence bretonne de la jeunesse » a été installée en janvier 2018 (composition en annexe), réunissant plus de 120 acteurs et actrices engagé-e-s et motivé-e-s pour agir collectivement. Cette conférence s'est réunie à plusieurs reprises pour construire le Plan. Elle aura un rôle majeur à jouer dans sa mise en œuvre dans le temps.

Ainsi, le travail d'élaboration du Plan s'est attaché à :

1. **Mieux connaître les jeunes** au moyen d'un diagnostic quantitatif et qualitatif enrichi d'un recueil de leur parole. Dans ce cadre, une phase de diagnostic a été conduite en vue de recueillir :
 - des données actualisées sur la situation des jeunes en Bretagne (« Portrait des jeunes bretonnes » par le bureau de consultants JEUDEV). Une attention a été portée pour que ce portrait puisse être décliné sur chacun des 59 EPCI afin d'accompagner les intercommunalités et communes, sur leurs territoires, dans l'élaboration et la conduite de politiques à destination des jeunes ;
 - la **parole des jeunes**, « l'expression de leurs rêves et de leurs colères », par le CRAJEP ;
 - la **vision des acteurs associatifs sur les problématiques des jeunes** (Le Mouvement Associatif Breton a été sollicité pour faciliter la réalisation d'une contribution par les fédérations associatives bretonnes) ;
 - la **vision des collectivités** (EPCI et membres de la CTAP) sur les besoins des jeunes ainsi que leur degré d'implication sur la thématique jeunesse et les actions menées. Cette enquête a été initiée par la Région (dans son rôle de chef de file), en association avec les Conseils départementaux et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

- la **vision des services de l'Etat** sur les besoins des jeunes ainsi que l'actualisation de la photographie des dispositifs en faveur de la jeunesse existant au sein des services déconcentrés de l'Etat, par la DRJSCS.

2. **Identifier**, à partir des travaux de diagnostic, **les priorités devant structurer le plan de mobilisation**, dans le cadre de temps de concertation associant l'ensemble des partenaires et les jeunes eux-mêmes. Ainsi, la Conférence jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises à cette fin. Dans les territoires, et à leur initiative, ont pu être organisés des temps de travail sur une ou plusieurs thématiques identifiées, mobilisant des publics Jeunes, élu-e-s et acteurs de la jeunesse pour commencer à co-construire des réponses concertées. Enfin, le 5 juin dernier, dans le cadre de la semaine de la Breizh Cop, une rencontre réunissant plus de 300 personnes (1/3 de jeunes, 1/3 de collectivités, 1/3 d'acteurs jeunesse) a permis de co-construire les chantiers prioritaires. Cette journée a également été un moment de forte mobilisation des jeunes en faveur de la lutte contre le changement climatique. Ces différentes séquences de travail ont permis d'aboutir, aujourd'hui, à 12 chantiers thématiques (« chantiers actions ») et 4 chantiers à vocation davantage méthodologique (« chantier outils »).

La conférence jeunesse aura de nouveau à se réunir dans les prochaines semaines pour finaliser et mettre en œuvre la feuille de route partagée qui sera, pour les collectivités, présentée dans le cadre de la CTAP. Cette dernière séquence d'élaboration du Plan permettra également d'identifier les pistes d'implication des différents acteurs.



Le nouveau Conseil Régional des Jeunes a été mobilisé tout au long de la démarche, via notamment une commission ad hoc « Participation des jeunes » qui a été créée depuis la nouvelle mandature.

La démarche bretonne semble être singulière. Cette spécificité est regardée au niveau national.

C'est ainsi que, depuis fin 2018, la Bretagne, a été choisie, avec la Région Normandie, comme terrain d'observation dans le cadre d'un programme national de recherche sur l'appropriation des Régions de leur rôle de chef de filât en matière de politique de jeunesse ; programme qui associe l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse), la chaire de recherche Territoires et Mutation de l'Action Publique (Chaire T-MAP) de l'IEP de Rennes et le Laboratoire de recherche Arènes de l'université Rennes 2.

IV. Une démarche ancrée dans les territoires

La démarche régionale a vocation à se nourrir de ce qui se passe dans les territoires, tout comme à s'y diffuser. De nombreuses collectivités bretonnes se sont engagées dans des démarches locales de dialogue structuré et/ou de construction de politiques jeunesse.

A ce titre, on peut ainsi évoquer diverses initiatives :

- le pays d'Auray qui a axé son programme LEADER sur la jeunesse ;
- la Communauté de communes de Belle Ile en Mer qui a développé le programme « #êtrejeuneàBelleîle » pour dynamiser les initiatives et soutenir l'accès à une vie socio-professionnelle épanouissante pour tou-te-s les jeunes ;
- la communauté de communes « Vallons de Haute Bretagne Communauté » qui a initié un diagnostic Jeunesse ;
- le Pays du Centre Ouest Bretagne et sa démarche « NERZH » articulée autour d'un diagnostic actif et coopératif, pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain ;
- la commune de St Germain en Coglès avec son action « JEUNES POUSSÉS » – Démarche participative innovante impulsée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ;
- le pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp qui a donné la parole aux jeunes dans le cadre des travaux sur le SCOT ;
- la ville de Rennes et sa démarche « Les jeunes ont les Rennes » ;
- la ville de Lorient, Morlaix Communauté et Bretagne Porte de Loire Communauté qui, dans le cadre du PIA (Programme des Investissements d'Avenir), participent au programme « Jeunes en TTTrans » ;
- Saint Brieuc Armor Agglomération « Vers un nouveau projet jeunesse de territoire en baie de Saint Brieuc ».

La dynamique est enclenchée partout et elle doit pouvoir se diffuser. Ainsi, il convient bien d'alimenter en permanence ces interactions ente les niveaux régional et local.

Enfin, dans la même dynamique, le réseau rural breton a également choisi de consacrer ses travaux 2018-2019 à la question des jeunes en milieu rural.

V. Un esprit très « Breizh Cop » : l'engagement et la contribution de tou-te-s

Si une communauté d'acteurs s'est mobilisée pour élaborer le plan de mobilisation, ce dernier doit aussi permettre, via une fiche pour chaque chantier, de préciser qui sera, au regard de ses compétences, amené à être responsable des actions à mener.

En ce sens, outre la mobilisation et la formalisation d'engagements à agir, le plan permettra donc aussi de clarifier les responsabilités de chacun-e afin de répondre au mieux et sans couture aux problématiques et aspirations des jeunes.

Cette volonté de clarifier et confier les responsabilités aux acteurs les plus à mêmes de les exercer se retrouve aussi dans l'esprit qui a présidé à l'écriture du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019 pour ce qui relève des attributions de l'Etat et de la Région.

VI. Un nouveau rôle pour la Région dans les prochains mois ?

Forts de l'expérience développée dans la co-construction du plan de mobilisation, et de l'engagement collectif qui a prévalu, l'Etat et la Région se sont accordés, dans le contrat d'action publique sur une délégation de l'Etat au Conseil régional d'une partie des compétences de cohésion sociale dans le domaine de la jeunesse, afin de « *gagner en efficacité, [...], en coordination et [pour] favoriser les synergies* ».

Le travail pour délimiter les contours et les modalités d'une telle délégation est entamé en pleine cohérence avec l'exercice mené depuis deux ans.

La finalisation du plan de mobilisation pour les jeunesses marquera la fin d'une première étape de construction collective, mais également le lancement d'un réel dialogue structuré « Jeunesse » en région. Il ressort de ces deux premières années que la difficulté d'une telle démarche ne réside finalement pas dans la mobilisation des jeunes sur laquelle travaillent de nombreux acteurs (notamment les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire mais également un certain nombre de collectivités), mais bien dans la capacité à faire se rencontrer jeunes, élu-e-s et acteurs jeunesse sur des thématiques communes et à prendre en compte réellement la parole des jeunes dans la construction des politiques publiques.

Il s'agira donc pour la Région de poursuivre l'animation de la dynamique régionale afin que le dialogue structuré se décline de façon concrète dans les politiques publiques et notamment dans celles dont elle a la charge.

Etat des lieux des jeunesses bretonnes

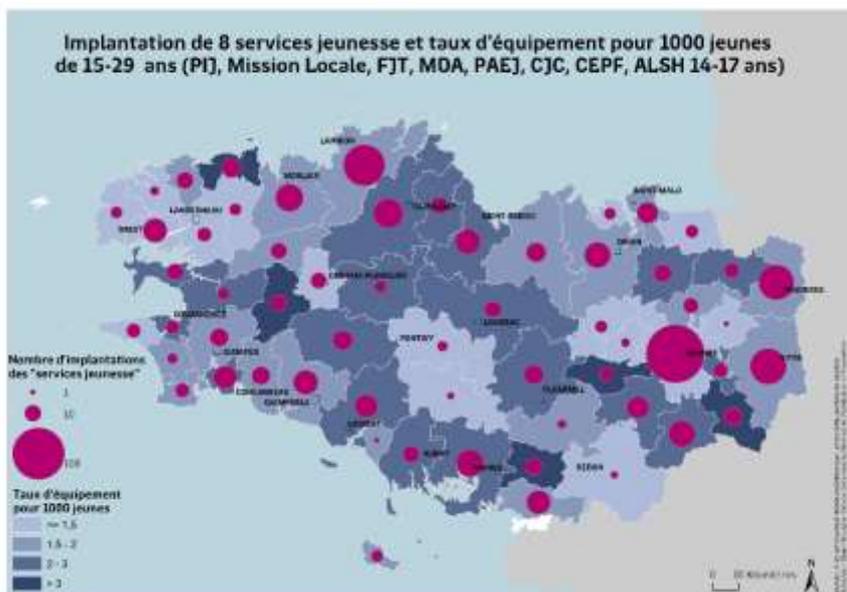
Afin de disposer d'une photographie objective des problématiques rencontrées par les jeunes avant d'élaborer le Plan de mobilisation, un groupe de travail spécifique piloté par l'Etat et la Région, en lien avec le cabinet d'études JEUDEV¹ a été mis en place. Par ailleurs, il a également semblé utile que, à côté de données statistiques, la parole des jeunes puisse également être prise en compte. Dans ce cadre, un recueil de l'expression des jeunes a également été réalisé, en partenariat avec le CRAJEP².

L'objectif était de disposer d'un diagnostic statistique complet, alimenté par les réalités des jeunes dans leurs territoires. Ce travail réalisé à l'échelle de la Bretagne, sera poursuivi dans le temps et décliné à l'échelle des EPCI, territoire vécus par les jeunes au quotidien.

I. Les jeunes majoritairement dans les pôles urbains et des disparités territoriales d'accès aux droits et aux services

Sur l'ensemble de sa population, la Bretagne comprend 16,6% de jeunes âgé-e-s de 15 à 29 ans, ce qui la place au 10^{ème} rang des régions au niveau national.

Ces dernières années on constate un vieillissement de la population avec un indice de jeunesse en baisse. L'Ille-et-Vilaine et le Finistère concentrent une grande part de la jeunesse, situation s'expliquant notamment par l'attractivité économique des pôles urbains et la concentration des étudiant-e-s dans les pôles universitaires de Rennes et Brest. Le vieillissement de la population concerne majoritairement les Côtes-d'Armor et, dans une moindre mesure, le Morbihan. Il existe donc un enjeu d'attractivité pour la Bretagne vis-à-vis des jeunes en leur garantissant de bonnes conditions de vie, et cela se traduit par un meilleur accès à la formation, à l'insertion professionnelle, au logement, aux mobilités, à la santé ou encore à la culture.



Si l'on se penche sur la question de l'accès aux droits et aux services, on constate que la répartition régionale des structures d'aide sociale et d'accompagnement des jeunes est également hétérogène sur l'ensemble du territoire.

En effet, il existe une grande disparité entre les EPCI avec un taux d'équipement pour 1000 jeunes variant de 0,3 à 3,7.

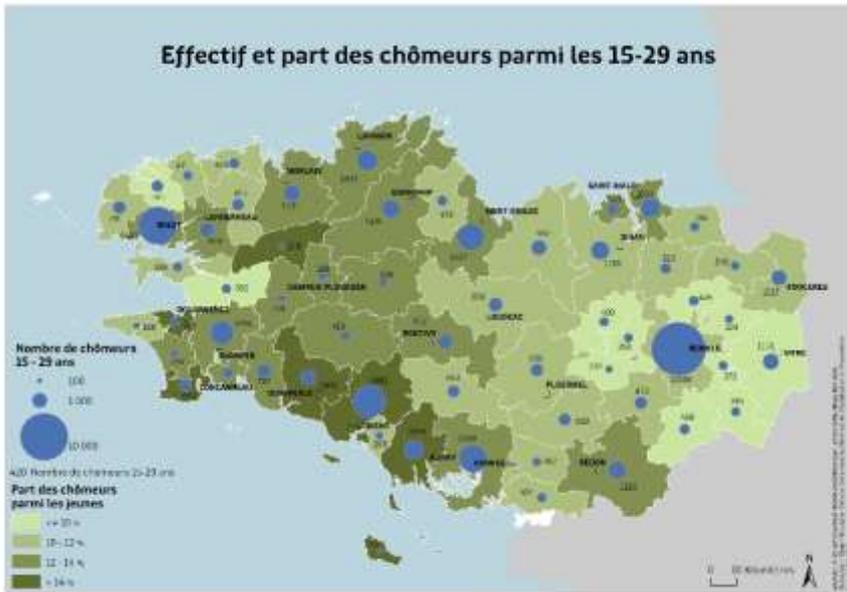
Suivant les territoires, les jeunes ne sont donc pas tous égaux ou égales dans l'accès aux droits et aux services.

De plus, les spécificités que connaissent les territoires ruraux notamment en matière d'accessibilité, peuvent rendre plus complexe l'accès à ces services (formation, insertion, mobilité, logement, etc.).

Les données quantitatives recueillies montrent bien cette disparité, notamment celles relatives au chômage.

¹ Cabinet d'étude en sociologie

² CRAJEP : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire



Les jeunes vivant dans les quartiers politique de la ville sont également concerné-e-s par un accès aux droits et aux services plus complexe, avec des enjeux de persévérance scolaire, d'accès aux entreprises, de lutte contre les discriminations, de mobilité, etc.

Ces deux typologies de territoire, rural et urbain, font donc face à des problématiques similaires qui nécessitent une approche transversale particulière.

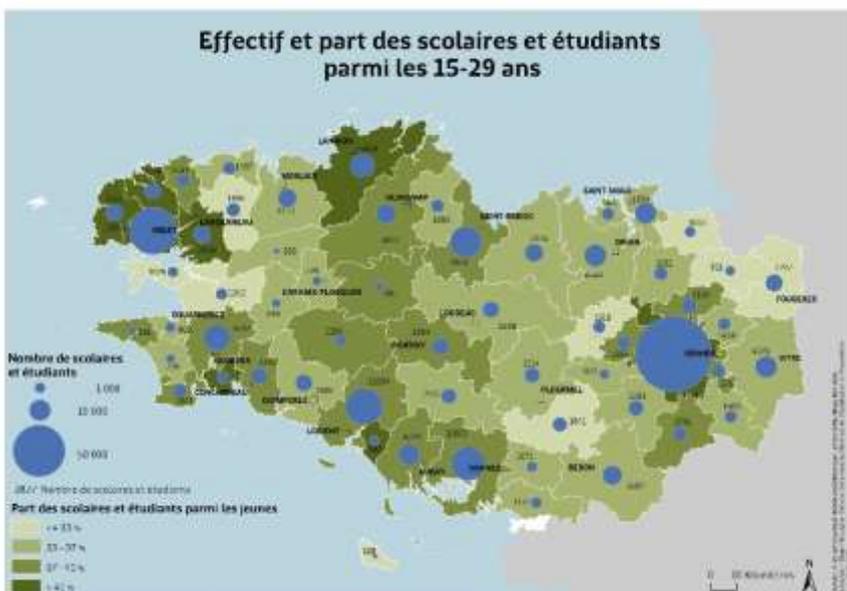
Enfin, les jeunes hommes et les jeunes femmes ne sont pas tous égaux et égales dans leur accès aux droits et aux services. Cela peut être dû à des stéréotypes de sexe qui existent. L'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes est donc un enjeu transversal aux différentes problématiques.

II. Les jeunes soucieuses et soucieux pour leur avenir...

1. Devenir indépendant·e

Lors du recueil de parole, les jeunes ont exprimé leurs préoccupations pour l'avenir. Vivre dans de bonnes conditions reste une préoccupation majeure pour eux et pour beaucoup de participant-e-s, l'argent est une source d'inquiétude.

A. Le territoire de vie comme un déterminant de l'orientation professionnelle ?



La Bretagne connaît un taux de scolarisation de 40 % pour les jeunes de 15 et 29 ans. Ce taux est légèrement plus élevé que dans les autres régions, mais on repère des écarts entre les différents EPCI.

De plus, l'orientation des jeunes du secondaire est différente suivant les territoires.

Rennes, Brest et Redon concentrent des passages en voie générale et technologique alors que les villes de Pontivy, Loudéac, Carhaix, Morlaix, Combourg, Dinan, Saint-Malo, Lannion, Guingamp, Fougères ou Vitré connaissent quant à elles une part de passages en voie professionnelle supérieure à la moyenne régionale.

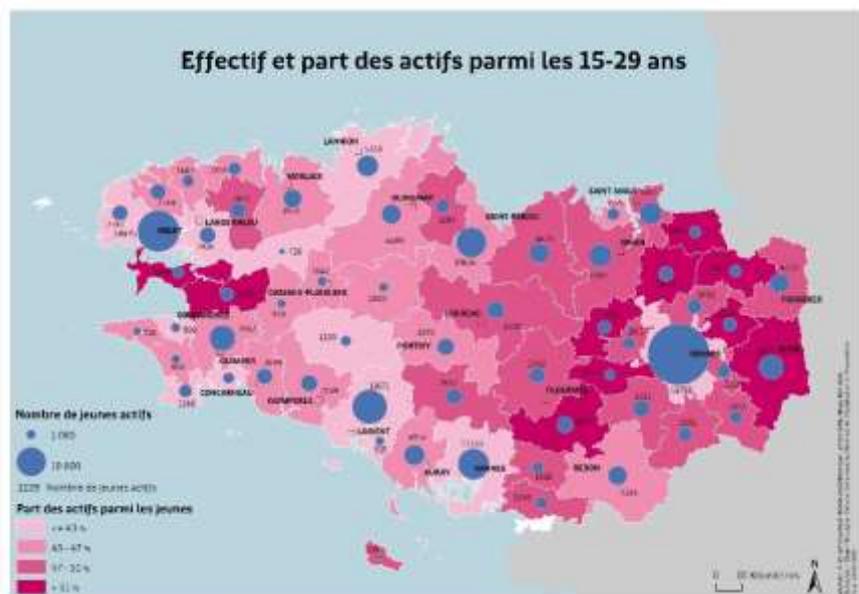
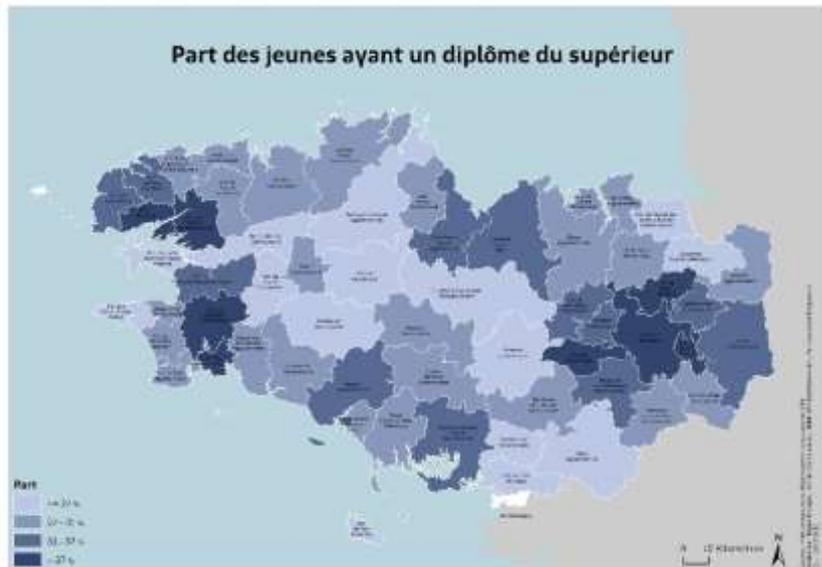
De plus, il existe une forte inégalité de niveau de diplômes selon les territoires et l'on retrouve la même répartition que les orientations du secondaire. Cela pose la question de l'origine de cette répartition

Est-ce que les jeunes choisissent pleinement leur orientation professionnelle ou est-elle contrainte par l'environnement et les formations du supérieur proposées sur le territoire ? Globalement, on repère des enjeux de persévérance scolaire, d'orientation professionnelle, d'adéquation entre attentes des jeunes et besoins des entreprises et de développement de l'apprentissage sur l'ensemble du territoire.

B. Les inégalités territoriales de l'emploi : des territoires ruraux et les pôles urbains face au chômage des jeunes

Le taux d'activité est de 44% chez les jeunes breton-ne-s de 15 à 29 ans. Là encore, la répartition est hétérogène suivant les territoires.

Rennes, Brest, Vannes et Lorient concentrent le plus grand nombre de jeunes actifs et actives mais également une plus faible part d'actifs et d'actives parmi les jeunes du territoire. Cela signifie que ces villes sont sujettes à la concurrence entre les demandeurs et demandeuses d'emplois et qu'il peut être compliqué pour les jeunes de moins de 30 ans de s'insérer dans le monde du travail dans les pôles urbains. Lorsque les opportunités professionnelles ne se trouvent pas dans les territoires ruraux ou que ces derniers n'offrent pas les conditions de vie souhaitées, les jeunes breton-ne-s sont alors conduit-e-s à changer de région.

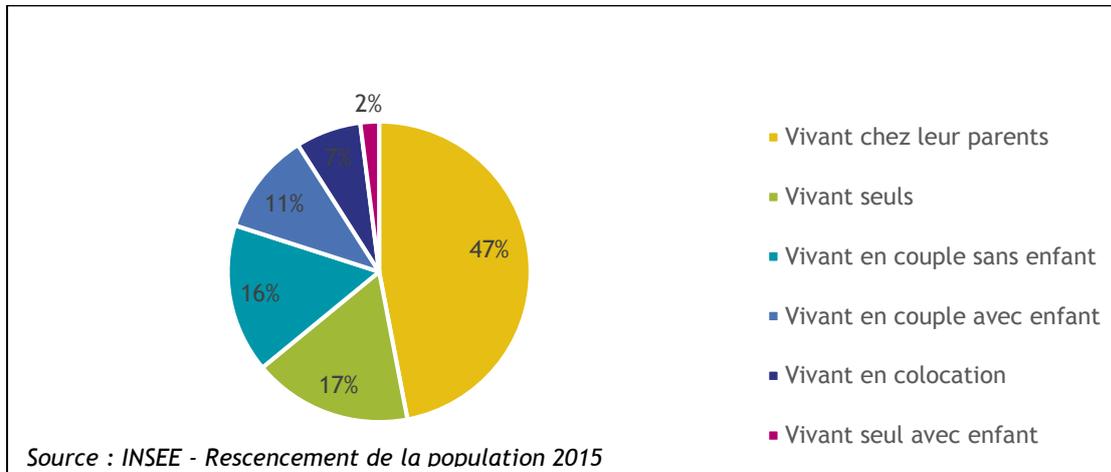


On peut aussi constater un taux d'activité élevé dans les territoires brétiliens et dans le Centre-Finistère. Les territoires ruraux ne sont pas tous sujets aux mêmes réalités du marché de l'emploi. Il convient donc d'étudier localement quels sont les atouts de chacun pour apporter une réponse la plus adaptée pour chaque territoire.

2. Devenir autonome

A. Décohabiter : un passage à l'âge adulte

Répartition des jeunes de 15 à 29 ans selon leur mode de cohabitation (en %) - Bretagne



Les jeunes breton-ne-s vivent principalement chez leurs parents.

La plus grande part de jeunes vivant chez leurs parents peut s'expliquer pour une raison financière et le coût que représente un logement individuel³ ou pour des raisons d'accessibilité (une situation professionnelle confortable ou avoir un garant).

De plus, le réseau Habitat Jeunes accueille près de 7 700 jeunes (soit 1,4% des 15-29 ans), majoritairement des garçons (65%).

B. La mobilité : une clé pour l'autonomie

La question de la mobilité est un enjeu majeur pour nombre de jeunes en milieu rural et périurbain. Toutefois les statistiques disponibles ne permettent pas d'apprécier finement cette réalité, et des analyses localisées, donnant lieu à des plans d'actions, s'avèrent nécessaires. Il conviendrait de dissocier, à l'échelon local, l'offre de transports et les dispositifs d'accompagnement à la mobilité (plateformes locales de mobilité pour des publics ciblés...).

La mobilité est un enjeu central d'accès aux autres droits et services et il convient donc d'en faire une priorité.

C. Le bien-être : un facteur d'épanouissement personnel

Selon l'Observatoire régional de la santé Bretagne⁴, 22% des filles et 7% des garçons expriment des troubles dépressifs sévères. Les données récoltées montrent que sur les consommations de produits psychoactifs et sur les idées suicidaires, la tendance est à la baisse mais que le niveau reste plutôt élevé par rapport au niveau national.

Les politiques de santé publique ont donc donné des résultats encourageants. Il convient de maintenir les dynamiques en termes de prévention, de promotion de la santé et de soutien aux compétences socio-émotionnelles. Plus concrètement, il s'agit de poursuivre le maillage de lieux d'écoutes, et d'articuler les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'information jeunesse et de l'animation socioculturelle.

³ Au regard de la catégorie d'âge (15-29 ans), nous pouvons considérer qu'il existe un biais puisque la grande majorité des jeunes de 15 à 18 ans ont comme résidence principale le logement de leurs parents.

⁴ Enquête sur la santé des jeunes scolarisés en Bretagne, 2017

Parallèlement, les jeunes souhaitent participer à la vie publique. Lors de l'enquête⁷ ils et elles étaient invité-e-s à décrire leur degré de participation, au regard des différents échelons territoriaux. L'analyse des résultats permet de mesurer l'écart qui existe entre la situation actuelle et la situation souhaitée, ainsi que de comparer le degré de participation vécu par les jeunes dans les différents échelons.

Echelons territoriaux / Degrés de participation	Associations fréquentées	Quartier	Ville, commune	Communauté de communes Métropole	Département	Région
La co-décision <i>Je suis impliqué-e et prend part à la décision</i>	39%					
	72%	33%	28%	16,5%	5,5%	5,5%
La concertation, négociation <i>Je suis associé-e aux réflexions pour créer des propositions</i>	39%	16,5%	5,5%			
	22%	44,5%	16,5%	44,5%	28%	28%
La consultation <i>On me demande mon avis sur des questions qui me concernent</i>	16%	11%	33%	11%	5,5%	5,5%
	6%	16,5%	33%	16,5%	28%	16,5%
L'information <i>Je reçois de l'information mais le but n'est pas de récolter mon avis</i>	6%	50%	44,5%	39%	39%	33%
		5,5%	11%	11%	28%	44,5%
L'indifférence <i>L'action existe, indépendamment de moi</i>		16,5%	11%	44,5%	50%	55,5%
			5,5%	5,5%	5,5%	
Le rejet <i>Je souhaite volontairement ne pas être investi-e dans l'action politique</i>		5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
			5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

Situation actuelle / Situation souhaitée

Les jeunes sont donc plus impliqué-e-s dans la décision des actions qui se passent à proximité de chez eux. Ils et elles souhaiteraient être globalement plus investi-e-s dans les processus de prise de décision. Peu des jeunes interrogé-e-s ont exprimé ne pas vouloir être investi-e-s dans l'action publique.

Ce tableau montre que les jeunes souhaitent participer et prendre part aux décisions mais qu'ils et elles n'y trouvent pas toujours leur place.

2. La place dans la société, la vie avec les autres

Une majorité de jeunes a exprimé avoir une conscience collective qui dépasse l'intérêt individuel. La citoyenneté leur évoque trois notions :

- Une notion « Politique / Civique » avec le respect des droits et des devoirs.
- Une notion « Sociale », mettant en avant des valeurs : solidarité, égalité, altruisme, harmonie, entraide, être ensemble, reconnaissance de chacun et de tolérance.
- Et une notion « Sociale / Engagée », avec le pouvoir d'agir, société en construction, chantier : faire avancer le groupe, projets communs, faire ensemble, créer, essayer.

L'engagement fait donc pleinement partie de leurs convictions. Il s'agit d'ouvrir la notion d'engagement à des durées variables et de le baser sur différents modèles d'organisation collective, des plus formelles (CRJ, junior association...)

⁷ Il a été demandé aux jeunes d'indiquer la place qu'ils occupent dans les prises de décision (en bleu) et la place qu'ils souhaiteraient occuper (en rouge), pour chaque échelon territorial.

(Tableau basé sur l'échelle de participation d'Arnstein et Hart)

aux moins formelles (collectifs, groupes d'appartenance...). Cela peut permettre le développement de l'esprit critique des jeunes citoyen·ne·s, contribuer à leur émancipation, tout en gardant l'intérêt collectif comme cap. Enfin, différents éléments ont été évoqués comme moteur d'engagement par les participant·e·s : la sincérité et l'égalité dans les relations humaines, la mesurabilité des actions, la reconnaissance et la valorisation des actions et de leur engagement. Évidemment l'ingrédient principal reste l'intérêt dans la cause pour laquelle ils et elles s'engagent.

Les chantiers prioritaires du Plan de mobilisation

Au terme de plusieurs mois de travail, et au regard de la photographie posée sur les jeunes, les membres de la conférence jeunesse ont identifié douze chantiers prioritaires sur lesquels agir via le plan de mobilisation, ainsi que quatre axes méthodologiques de travail.

I. CHANTIERS PRIORITAIRES : actions

1. Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel

Avoir l'opportunité de choisir sa formation et son métier, indépendamment de son territoire, de sa situation sociale ou de sa culture d'origine, est un élément clé de l'épanouissement dans le monde professionnel. Les jeunes veulent trouver du sens dans leur travail, avoir droit à l'erreur et développer leurs compétences tout au long de leur parcours.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- diversifier les opportunités d'entrée dans le monde du travail, en favorisant les passerelles avec l'engagement associatif (passeport de l'engagement) et en développant l'accompagnement de nouvelles formes d'initiative et d'entrepreneuriat (CJS, pépinières d'initiatives...);
- renforcer la valorisation des métiers méconnus et les parcours atypiques, via des témoignages ou du mentorat;
- lever les freins externes à l'entrée dans la vie active tels que la mobilité, le logement, la santé, les discriminations ou l'estime de soi.

2. Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes

Choisir une formation est un moment important dans la vie d'un-e jeune. L'impact de ce choix sur les conditions d'entrée dans la vie active et le parcours de vie est parfois ressenti comme définitif et peut générer une pression importante. D'autres difficultés peuvent contraindre les jeunes dans leurs choix, notamment en matière de mobilité ou d'accès à l'information.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- renforcer l'éducation au choix, en personnalisant l'information, en partant des envies des jeunes et en les plaçant au cœur de l'élaboration de leur projet ;
- faciliter les réorientations et les passerelles entre filières, valoriser les parcours non-linéaires ;
- renforcer l'information sur les métiers et valoriser les métiers locaux (rencontres entre jeunes et professionnel-le-s, immersion en entreprise), notamment pour dépasser les représentations et les idées reçues ;
- développer une approche par compétence dans le choix et le cursus de formation, valoriser les compétences acquises au cours d'engagements vécus.

3. Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

Avec la multitude de dispositifs, de structures et d'interlocuteur-ice-s, il peut être compliqué aux jeunes de trouver la bonne information et de la comprendre. Internet est l'outil utilisé en premier par les jeunes dans leur recherche d'information. Il s'agit donc de développer la lisibilité numérique des réseaux de jeunesse, en étant aux côtés des jeunes mais pas en faisant à leur place.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- intégrer les usages numériques dans les pratiques des professionnel-le-s du SPRO-EP, Service Public Régional de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle – avec des formations proposées par le réseau information jeunesse (CRIJ) ou encore par le développement du dispositif « Promeneurs du Net » ;
- reposer un cadre éthique et juridique des usages des réseaux sociaux (limite entre vie professionnelle et vie privée) et des logiciels utilisés, proposer un apprentissage à la recherche d'information sur Internet ;

- réinterroger la posture d'accueil et d'accompagnement et étendre les possibilités de contact entre les professionnel·le·s et les jeunes ;
- compléter l'approche numérique avec une démarche d'aller-vers physique.

4. Permettre à tout·e·s les jeunes d'être en bonne santé

Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel (social, professionnel, etc.). Pourtant, 17 % des jeunes scolarisé·e·s déclarent être en souffrance psychique.

L'air, l'eau, l'alimentation, le bruit ou encore le cadre de vie impactent notre santé à toutes et tous et les jeunes figurent parmi les populations les plus vulnérables aux expositions environnementales. À un moment de la vie où on acquiert son autonomie, il importe de pouvoir permettre aux jeunes de vivre dans un environnement favorable à leur santé.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer l'accessibilité des structures ressources pour la santé des jeunes à l'échelle de chaque EPCI ou bassin de vie, notamment en matière d'écoute ;
- renforcer, dès le collège, les actions de prévention (en particulier en matière de santé sexuelle et de consommations de produits psychoactifs) ainsi que le développement et la valorisation des compétences psychosociales ;
- engager les établissements accueillant des publics jeunes (scolaires, FJT, accueil collectif de mineurs, etc.) dans des démarches volontaristes en santé-environnement, afin de limiter les expositions nocives et promouvoir un cadre vie favorable à la santé (élaboration d'une Charte) ;
- favoriser l'accès à des produits et services respectueux de l'environnement et favorables à la santé (mise en place d'un pass).

5. Garantir l'accès au logement pour les jeunes bretons et bretonnes

Le parcours de formation, professionnel ou simplement le parcours de vie des jeunes passe par la décohabitation, impliquant des besoins en logement variés (logement de courte durée, colocation, double logement). Les freins à l'accès au logement sont toutefois nombreux, financiers mais aussi liés à la méconnaissance des droits, aux difficultés de compréhension d'un bail ou encore au manque de garanties pour les propriétaires.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- faciliter l'accès à un logement accessible financièrement (comprenant : loyer, charges, caution, meubles, wifi, buanderie, etc.) sur tout le territoire, notamment dans les zones touristiques durant l'été pour les emplois saisonniers (ouverture des internats) ;
- proposer des offres de logement aux modes de gestion plus souple pour faciliter les locations courtes (accès logement sociaux, habitat jeune, etc.) ;
- faciliter l'accès à une information claire, exhaustive et spécifique aux besoins des jeunes (localisation des logements, les aides financières et d'accompagnement, les droits, etc.) avec un livret recensant les droits lors de l'arrivée et du départ d'un logement ;
- favoriser la construction d'un parcours résidentiel pour les jeunes, permettant le passage d'un logement à l'autre selon les besoins et les souhaits.

6. Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes

Facteur d'autonomie et de liberté au quotidien, la mobilité est un enjeu central pour les jeunes et favorise l'accès à l'emploi et aux services (loisirs, santé...). Pour autant, elle peut prendre de multiples formes qui posent autant de questions aux jeunes, en termes de coût comme d'impact pour la planète. Malgré la multiplication des alternatives à la voiture, les choix des jeunes sont par ailleurs contraints par des freins financiers, psychologiques ou par une desserte variable selon le territoire. De sorte que la voiture est présente et reste encore nécessaire.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- mettre en place des conditions favorables au développement des alternatives à l'automobile individuelle (transports collectifs, mobilités actives), que ce soit par les aménagements publics, le développement des outils facilitant le covoiturage... ;
- réduire les besoins de mobilité des jeunes, en favorisant l'aller-vers pour les services à destination des jeunes et en prenant en compte les enjeux de la mobilité dans les dispositifs proposés par les acteur-ric-e-s publics et privés ;
- améliorer l'accès aux transports collectifs notamment les horaires (liaisons trains-bus) ou la compréhension des tarifs ;
- réduire les freins psychologiques à la mobilité en développant l'éducation à la mobilité ou en inscrivant le passage du code dans le cursus scolaire ;
- réduire les freins financiers à la mobilité par la mise en place d'un « pass mobilité ».

7. Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

« Les droits culturels sont une partie intégrante des droits de l'homme, lesquels sont universels, indissociables et interdépendants. [...] Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » (Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle - 2001). Les jeunes sont tout autant concerné-e-s que les autres catégories de populations. Leurs droits culturels recouvrent une multitude de dimensions, de la liberté de choix des références culturelles, aux conditions de pratiques culturelles, de la participation à la vie culturelle jusqu'aux politiques qui les encadrent...

Explorer l'ensemble des composantes du concept de droits culturels des jeunes représente une mission très vaste. Il est donc convenu avec les acteur-ric-e-s concerté-e-s, de prioriser deux approches des droits culturels : la diversité culturelle et de la participation à la vie culturelle.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer l'accessibilité des ressources et des événements culturels, en prenant en compte les contraintes financière et de mobilité, en travaillant sur les freins psychologiques, en développant l'« aller-vers » et la médiation culturelle... ;
- encourager et faciliter la participation active des jeunes à la vie culturelle (à différentes échelles : structures, territoires) ;
- mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes, en encourageant la transmission par les pairs (création d'un label « recommandé par les jeunes), en étudiant l'impact du numérique.

8. Permettre aux jeunes de s'engager

Les jeunes s'engagent pour la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes. L'engagement est source d'apprentissages et se doit d'être un acte volontaire. Les nouvelles manières de s'engager supposent des adaptations professionnelles et institutionnelles.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'engagement et des compétences qu'il permet de développer, point essentiel pour inciter et donner envie à d'autres de s'engager ;
- créer un cadre favorable aux jeunes déjà engagé-e-s tout en renforçant « l'accès à l'engagement » (notamment en milieu rural, dans les quartiers, pour les jeunes en situation de handicap...) ;
- accepter, au sein des structures et des institutions, la « prise de risque » nécessaire pour accompagner l'engagement des jeunes ;
- soutenir l'engagement des jeunes sur des missions à vocations environnementale et climatique ;

- faciliter la mise à disposition d'espaces vacants du patrimoine immobilier ou les détourner de leur fonction première (écoles, bibliothèques, bâtiment en attente de démolition, etc.), développer et accompagner la gestion autonome d'espaces par les jeunes.

9. Faciliter la diffusion de l'information sur la mobilité internationale

L'accès à la mobilité internationale, vectrice d'ouverture au monde et de découverte, devient un élément important des parcours de vie des jeunes. Il s'agit de garantir la lisibilité des informations sur les solutions existantes pour partir à l'étranger, de la préparation du départ au retour en Bretagne.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- diffuser les informations nécessaires pour bien appréhender le sujet de la mobilité ;
- proposer les canaux de relais et de diffusion des informations les plus pertinents (guide, site internet www.enroutepourlemonde.org, présentation physique dans les lieux de fréquentation par les jeunes, etc.)
- lever les freins psychologiques à la mobilité en informant des possibilités de continuité de parcours scolaire ou professionnel, des aides financières, etc,
- accompagner les jeunes à leur retour de mobilité.

10. Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

L'urgence climatique concerne tout le monde et des actions sont à mettre en place aujourd'hui. Les jeunes sont les citoyens de la Bretagne de demain et souhaitent agir. Il-elle-s sont pleinement engagé-e-s dans les transitions en cours. Pour ne pas les subir mais les vivre, en être acteur et actrice, il s'agit de les inclure dans l'action collective pour assurer ces transitions écologiques et les stratégies d'adaptation climatique.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- généraliser la sensibilisation et la formation sur le changement climatique dans le parcours scolaire (inclure les enjeux climatiques dans les programmes scolaires, proposer une évaluation de son empreinte carbone, etc.) ;
- proposer aux jeunes des offres de transports accessibles, décarbonées et solidaires ;
- favoriser une alimentation durable, locale, bas carbone, en vrac et de qualité en restauration collective pour les jeunes et sensibiliser les élèves à l'impact de leur alimentation sur le climat.

11. Garantir l'égalité femmes-hommes

Dès le plus jeune âge, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes jouets, ne font pas les mêmes choix à l'école, n'exercent pas les mêmes sports, n'occupent pas les mêmes lieux... Plus tard, elles et ils n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes salaires et vivent des responsabilités différentes (professionnelles, associatives, parentales...). Confronté-e-s aux stéréotypes de sexe mais égaux-ales en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- favoriser la connaissance des droits entre les femmes et les hommes, rendre visible la place et le rôle des femmes dans la société et promouvoir la culture de l'égalité femmes-hommes auprès des acteur-ice-s jeunesse breton-ne-s, via de la formation ;
- déconstruire les stéréotypes de sexe (stéréotypes, préjugés, sexisme...) en développant une approche pédagogique non-genrée dans les sphères éducatives, dès le plus jeune âge (éducation nationale, populaire, espace de parentalité...) ;
- garantir la parité dans les espaces de participation/décision ;
- conditionner les aides en faveur de l'action publique jeunesse à l'obligation d'objectifs et de résultats en matière d'égalité femmes-hommes.

12. Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes de milieu rural et des quartiers politique de la ville

Les jeunes ruraux et les jeunes des quartiers politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et connaître des contraintes dues à leur environnement, générant ainsi des besoins spécifiques. Il s'agit d'envisager une politique transversale, afin d'assurer la prise en compte différentes thématiques : mobilité, insertion orientation formation, emploi, loisirs et culture, logement, engagement et citoyenneté, services et accès aux droits, emploi et développement économique, santé, climat, égalité femme-homme, ouverture au monde, parentalité, réussite éducative, etc.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- systématiser la prise en compte des besoins de ces publics dans les approches sectorielles et thématiques ;
- accompagner les jeunes dans leurs démarches en face à face et en ligne, notamment en repensant l'accessibilité des formulaires, et multiplier les modes de communication pour atteindre le plus grand nombre (présentiel, numérique, courrier, mais aussi lieux dédiés, points éphémères...)
- développer le pouvoir d'agir des jeunes en les incluant dans des groupes de travail, réflexion, des espaces décisionnels ;
- monter des projets avec les jeunes, les mettre au cœur des initiatives pour briser les stéréotypes existants, tout en donnant confiance (création de tiers lieux pensés avec les jeunes, organiser des rencontres avec les jeunes pour déconstruire des « a priori »).

II. CHANTIERS PRIORITAIRES : outils

13. Garantir un dialogue jeune, élu·e·s dans l'action publique qui les concerne

Les relations entre jeunes et élu·e·s sont complexes et mettent parfois en jeu des représentations négatives qui nuisent à leur confiance réciproque. De nouveaux modes d'articulation entre jeunes / élu·e·s / professionnel·le·s sont à inventer afin de retrouver une relation de confiance et d'estime réciproques.

La recherche montre que la participation des jeunes est un facteur de réussite dans l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit donc de construire et maintenir un dialogue dans la durée en l'alimentant et l'animant régulièrement.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- faire des politiques de jeunesse une priorité locale et renforcer leur transversalité ;
- rendre les jeunes acteurs, les impliquer, favoriser leur accessibilité aux espaces de participation de la vie de la cité, qu'ils soient politiques, associatifs ou citoyens ;
- construire avec les jeunes les politiques publiques, qu'elles leur soient dédiées spécifiquement dédiées ou non, et les considérer comme des acteur·rice·s des politiques de jeunesse : constitution de groupes de concertation auprès des élu·e·s, création d'espaces d'expression au plus proche des jeunes, mise en place de temps d'échanges entre jeunes et élu·e·s... ;
- faciliter l'ouverture aux initiatives des jeunes et démocratiser le droit à l'erreur, pour les élu·e·s et les jeunes pour un dialogue constructif ;
- former les élu·e·s sur les publics jeunes et les bonnes pratiques pour travailler avec eux, tout en accompagnant les jeunes dans le développement des compétences nécessaires à la prise en parole collective.

14. Développer la coopération entre les acteurs de la jeunesse

Le parcours de vie des jeunes sollicite de nombreux·ses professionnel·le·s différent·e·s, ce qui peut créer des ruptures. La coopération est donc indispensable afin de garantir un accompagnement global et une réelle continuité dans celui-ci.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- considérer les jeunes comme des acteur·rice·s des politiques de jeunesse et les inclure dans la coopération ;

- faciliter la mobilité des professionnel-le-s, leur représentativité dans les espaces de décisions et sur les territoires : développer des lieux ressources mobiles et pluridisciplinaires pour les jeunes,
- renforcer les passerelles entre l'éducation nationale et les différents acteurs jeunesse du territoire (collectivités, associations, etc.) ;
- organiser des temps de rencontre pour les professionnel-le-s de jeunesse, à différentes échelles, afin de favoriser l'interconnaissance, mais aussi de construire ensemble des méthodes partagées d'accompagnement des jeunes privilégiant l'« aller-vers ».

15. Garantir l'accès aux droits et aux services pour chaque jeune de Bretagne

Complexité des démarches administratives, horaires inadaptées, des temps de réponse trop longs, un service public qui semble décalé, déconnecté, des institutions et représentants qui parlent à la place des jeunes, etc. Ces éléments renforcent le non-recours des jeunes à leurs droits et aux services.

De plus, les jeunes vivent des situations de vulnérabilité complexes et ne correspondent pas toujours aux cadres des institutions, des structures et des services.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- assurer une information accessible dès le plus jeune âge et une communication adaptée, en variant les canaux de communication (numérique, présentiel dans les établissements, etc.) et en expérimentant les campagnes de communication à leur destination ;
- développer une économie sociale et solidaire, centrée sur l'humain, pour sortir des logiques financières des dispositifs ;
- considérer les jeunes comme des citoyen-ne-s, des acteurs-riche-s ressources, pour que les dispositifs soient plus adaptés à leurs besoins et leurs pratiques et ainsi limiter le non-recours ;
- mettre en place un « service public jeune » regroupant les institutions.

16. Mieux connaître les jeunes

Pour mieux penser les politiques publiques et les dispositifs à destination des jeunes il faut améliorer les informations disponibles. Cela passe par une observation quantitative et qualitative et l'expression des jeunes est à mettre au cœur de l'analyse.

Une approche fine est primordiale afin de ne pas généraliser et de repérer les différences entre les territoires et les genres.

Face à ces constats, le plan de mobilisation appelle à :

- combiner les approches quantitatives et qualitatives ;
- passer de l'observation à l'analyse des données pour comprendre des phénomènes sociaux ;
- partager et échanger (notamment avec les jeunes) sur les données afin de mieux les analyser ;
- repenser l'observation pour mieux comprendre les logiques de parcours (étudier les processus-les évolutions sur le temps long, croiser les statistiques, prendre l'individu en compte avec 3 valeurs : dignité, responsabilité (citoyenneté, engagement social) et liberté) ;
- coordonner les observatoires existants, en incluant les observations réalisées sur les territoires (territoire vécu, observation ascendante).

Le Conseil régional mobilisé sur ses propres politiques et compétences

I. 10 ans d'engagement du Conseil régional en faveur de la jeunesse

Dès 2010, le Conseil régional a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgé·e·s de 15 à 29 ans, période allant de la fin de la scolarité obligatoire à l'obtention du premier CDI. La mise en œuvre de son intervention pour les jeunes s'est inscrite dans une charte d'engagement adoptée en 2011 et actualisée en 2013.

Rassemblant 60 mesures, la charte d'engagement a permis, de 2011 à 2015, de mettre en cohérence et de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de la Région pour répondre à plusieurs enjeux majeurs :

1. Améliorer les conditions de vie des jeunes

La Région a agi sur de nombreux facteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de réduire les inégalités constatées en Bretagne :

- Considérant l'information des jeunes comme une source de liberté indispensable à la construction de leurs parcours, elle a conforté son partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse Bretagne afin de renforcer l'accès à une information fiable et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.
- Bien que ne disposant pas de compétence obligatoire en matière de logement, la Région a souhaité prolonger l'action volontariste engagée depuis 2005 pour développer l'offre de logements en direction des jeunes, notamment en soutenant le réseau des structures habitat jeunes et en accompagnant la construction de logements dans les territoires.
- Si la majorité des jeunes breton·ne·s sont en bonne santé, la Région a poursuivi son action pour promouvoir leur bien-être et lutter contre des difficultés persistantes en matière de conduites addictives et de suicide. Afin d'assurer un premier niveau de réponse aux jeunes sur ces questions sur l'ensemble du territoire régional, elle a soutenu les 13 Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) qui proposent une première écoute généraliste, anonyme, confidentielle et gratuite et assurent un relais vers les acteurs de santé spécialisés autant que de besoin.
- Parce que la mobilité est un facteur central d'émancipation et d'appropriation du territoire pour les jeunes, la Région a favorisé leur accès aux transports ferroviaires par la mise en place, depuis 2013, d'un tarif TER spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans.

2. Soutenir les aspirations des jeunes dans leurs parcours de formation

Créer les conditions de la réussite pour tou·te·s dans le système éducatif et faciliter l'insertion dans la vie professionnelle constitue, de par ses compétences, un objectif central pour l'action de la Région en direction des jeunes :

- En s'engageant, dès 2014 et aux côtés de 7 autres régions, dans l'expérimentation du Service public régional de l'orientation (SPRO), la Région a été précurseur dans la mise en place d'un accès facilité et gratuit à une offre de service individualisée en matière d'information, de conseil et d'accompagnement pour tou·te·s les jeunes. L'étroite implication du réseau information jeunesse dans la mise en œuvre de cette expérimentation a permis d'élargir le réseau des opérateurs de l'Accueil personnalisé et individualisés.
- Mis en place, dès la fin de l'année 2012, afin de réduire les sorties du système de formation sans qualification ni diplôme, les contrats d'accès à la qualification ont permis à un grand nombre de jeunes de s'inscrire à nouveau dans une dynamique de parcours (emploi ou formation) grâce à un accompagnement individualisé et à une coopération renforcée entre les partenaires.
- Dès juin 2011, 17 plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage scolaire ont été déployées, bien avant que la loi de mars 2015 sur la formation professionnelle ne lui confie cette responsabilité, en lien avec la coordination de ces structures.
- La Région a accompagné, chaque année, plus de 13 000 jeunes pour des projets de mobilité individuelle ou collective à l'international dans le cadre de leur formation. L'installation, en 2015 et en partenariat avec l'Etat, du Comité régional de la mobilité (COREMOB) a permis de coordonner et de mettre en réseau les différents acteurs de ce champ afin d'accroître le nombre de jeunes bénéficiant d'une mobilité et de diversifier leurs

profils. Des actions partenariales en ont découlé, telles que l'animation d'un réseau de développeur·euse·s de la mobilité européenne et l'accueil de jeunes volontaires européens dans les lycéens bretons.

3. Agir et accompagner les jeunes vers l'emploi

L'obtention d'un emploi constitue une étape cruciale dans le développement personnel des jeunes et dans leur rapport à la société. La Région a mobilisé différents leviers pour favoriser l'emploi des jeunes.

- Dans le cadre de son soutien à l'activité économique, elle a soutenu l'entrepreneuriat des jeunes via les expérimentations Créajeunes, le prêt d'honneur jeunes ou encore l'accompagnement des Coopératives jeunesse de services.
- La Région s'est également mobilisée en tant qu'employeur par l'accueil d'apprenti·e·s dans ses services.

4. Encourager l'engagement de tou·te·s dans la Cité

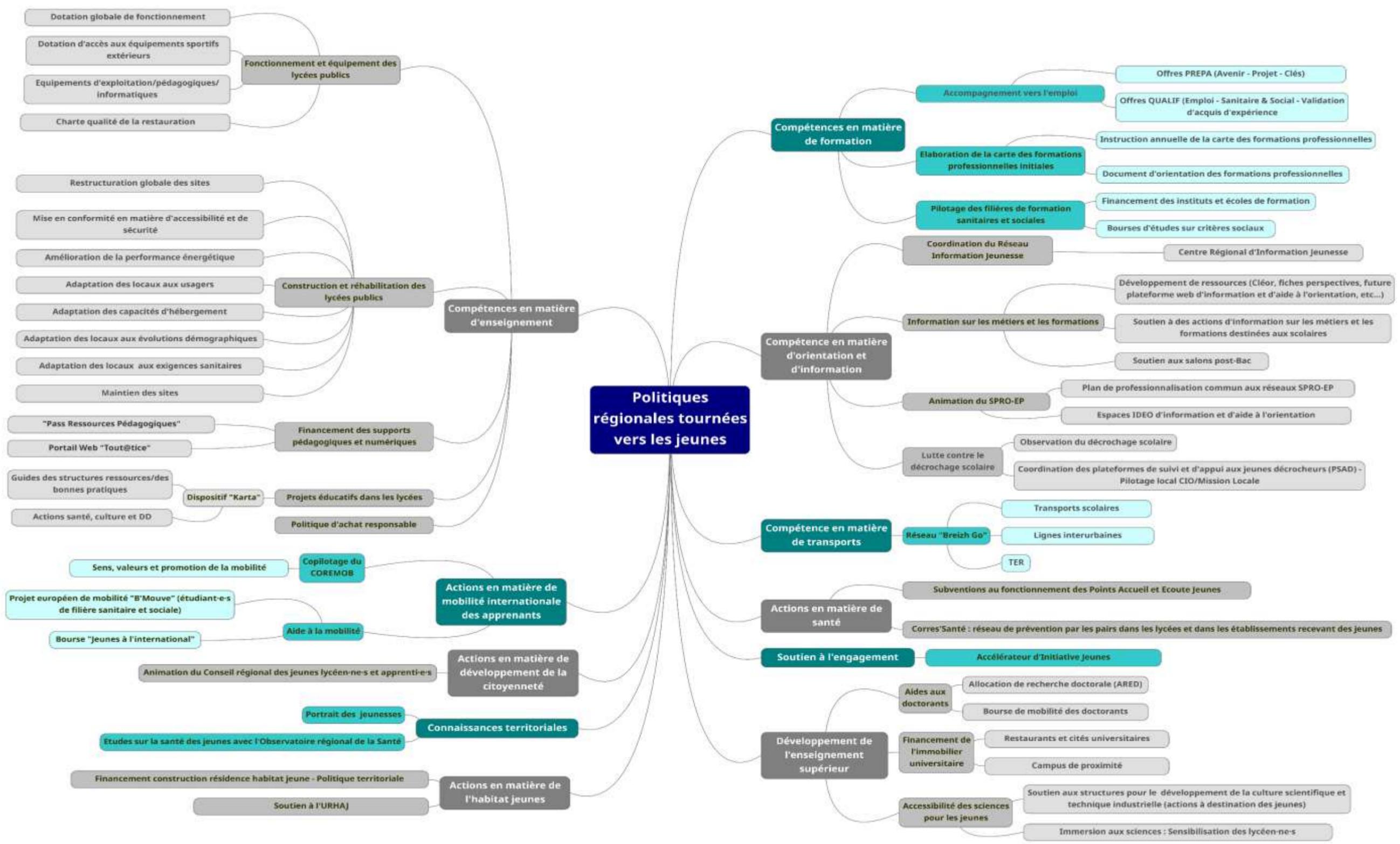
Considérant les jeunes comme la première ressource renouvelable et le capital commun de la Bretagne, la Région s'est investie dans le développement de conditions favorables à leur engagement et à leurs initiatives.

- Dans le cadre du Conseil régional des jeunes lycéen·ne·s et apprenti·e·s, la Région a associé les jeunes à la construction et à la mise en œuvre de ses politiques tout en leur proposant un cadre d'expression de leurs initiatives. Cette dynamique s'est concrétisée par la réalisation de projets innovants sur des thématiques variées telles que la santé environnementale, la lutte contre les préjugés ou encore l'implication contre le réchauffement climatique.
- Entre 2011 et 2015, la Région a accompagné, au titre de sa politique de développement des solidarités internationales, 448 jeunes dans la réalisation de leurs projets de mobilité solidaire individuels ou collectifs.
- En lançant, en 2015, l'appel à projets Accélérateur d'initiatives jeunes en partenariat avec deux plateformes bretonnes de financement collaboratif, la Région a expérimenté un dispositif ouvert aux façons d'agir des jeunes.

La Région Bretagne s'est par ailleurs appuyée sur la Charte d'engagement pour nouer de nouveaux partenariats avec les collectivités bretonnes dans le cadre du « B16 jeunesse » réunissant à ses côtés les Départements et les agglomérations.

II. Un engagement qui demeure ancré dans ses politiques

Aujourd'hui, l'action de la Région vers les jeunes est globale et se traduit dans un grand nombre de ses politiques et compétences. L'illustration suivante en est un premier exemple sans pour autant prétendre à l'exhaustivité :



Annexe : Composition de la Conférence Jeunesse Bretonne

- **COLLECTIVITES MEMBRES DE LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE ELARGIES A L'ENSEMBLE DES EPCI BRETONS**
- **SERVICES DE L'ETAT EN REGION ET DANS LES DEPARTEMENTS**
- **PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS TETES DE RESEAU**

AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AMISEP	Association d'insertion sociale et professionnelle
ARDIR	Association Régionale des Directeurs de Centres de Formation d'Apprenti-e-s
ARML	Association régionale des Missions locales
AROEVEN	Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASKORIA	Ecole de formation en travail social
CAEC	Comité académique de l'Enseignement catholique
CAF 22	Caisse d'allocation familiales des côtes d'Armor
CAF 29	Caisse d'allocation familiale du Finistère
CAF 35	Caisse d'allocation familiales d'Ille-et-Vilaine
CAF 56	Caisse d'allocation familiales du Morbihan
CCB	Le Collège Coopératif en Bretagne
CELAVAR	Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale
CEMÉA	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
CESER	Conseil Economique Social et Environnemental Régional
CFAG	Centre de formation d'animateurs et gestionnaires
CNFR	Confédération nationale des foyers ruraux de Bretagne
Compagnons bâtisseurs	
CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CREAI	Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CREAP	Conseil régional de l'enseignement agricole privé
CRIJ Bretagne	Centre Régional d'information Jeunesse Bretagne
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne
CSF UD 35	Confédération syndicale des familles - Union départementale d'Ille-et-Vilaine
DDEC	Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
EEDF	Éclaireuses Éclaireurs de France
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (Chaire de recherche sur la Jeunesse et équipe de recherche du programme Jeunes en TTrans)
Fédération régionale Bretagne du Planning familial	
FNARS	Fédération des acteurs de la solidarité Bretagne
FRCS	Fédération régionale des Centres sociaux
FRFR	Fédération régionale des Centre sociaux
FRFR	Fédération départementale Familles rurales des Côtes d'Armor
FRFR	Fédération départementale Familles rurales du Finistère
FRFR	Fédération départementale Familles rurales d'Ille-et-Vilaine
FRMJC	Fédération régionale des Maison des Jeunes et de la Culture
FRMRF	Fédération région des maisons familiales rurales
FRPF	Fédération régionale Bretagne du Planning familial
FSCF	Fédération sportive et culturelle de France
GPAS	Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale
Groupe Escot	Ecole de commerce et Centre de Formation des apprentis
HANDISUP	Association d'insertion sociale et professionnelle des étudiants en situation de Handicap
IFOREP	Institut de formation, de recherche et de promotion - Zone Grand Ouest
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
Léo Lagrange Ouest	
Les petits débrouillards	Mouvement pédagogique d'animation scientifique et technique
Ligue de l'enseignement Bretagne	Ligue de l'Enseignement 22
Ligue de l'enseignement Bretagne	Ligue de l'Enseignement 35
Ligue de l'enseignement Bretagne	Ligue de l'Enseignement 56
MAB	Le Mouvement associatif de Bretagne

MRJC	Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
Pays d'Auray	
Pays du Centre Ouest Bretagne	
Réseau breton des CAF	Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales
Réseau des Conseils de développement bretons	
Réseau régional des PAEJ bretons	
SGDF	Scouts et Guides de France Pôle Ouest
SMF	Scouts Musulmans de France Grand-Ouest
UBAPAR	Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux
UFCV	Union Française des Centres de Vacances
Universités	UBL, UBO, UBS, Universités de Rennes 1 et 2
UR Francas	Union Régionale des Francas de Bretagne
URHAJ	l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Services de l'Etat	
DDCS 22	Direction départementale de la Cohésion sociale des Côtes d'Armor
DDPP 22	Direction départementale de la Protection des Populations des Côtes d'Armor
DDCS 29	Direction départementale de la Cohésion sociale du Finistère
DDPP 29	Direction départementale de la Protection des Populations du Finistère
DDSC 56	Direction départementale de la Cohésion sociale du Morbihan
DDCSPP 35	Direction départementale de la Cohésion sociale d'Ille-et-Vilaine
Rectorat	Rectorat de la région académique Bretagne
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DIR NAMO	Direction Interrégionale De La Mer Nord Atlantique-manche Ouest
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi